

assume ses responsabilités qu'on est en mesure d'offrir différents contrats d'un bout à l'autre du pays, et on va continuer à se préoccuper non seulement de l'intérêt des Québécois, mais de l'intérêt des Canadiens.

* * *

[Traduction]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA VENTE DE LA BANQUE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MODALITÉS DE PAIEMENT PERMETTANT À LA BANQUE DE HONGKONG DE NE PAS PAYER D'IMPÔT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de poser une question au ministre d'État (Finances) en l'absence du ministre des Finances.

Le sous-ministre des Finances a confirmé hier soir que le ministère des Finances avait organisé une série de rencontres entre les représentants de la Banque de Hongkong et ceux du ministère du Revenu national avant que ne soient structurées les modalités d'un accord permettant à cette banque, selon le vérificateur général, de soustraire 100 millions de dollars au fisc.

Pourquoi le gouvernement a-t-il participé aussi activement à cette démarche en faveur d'une banque étrangère qui tentait de se soustraire au fisc? Le ministre admettra certes que le ministère du Revenu national et le ministère des Finances doivent observer une stricte neutralité dans ce genre d'opérations.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député a bien fait de lire sa question car même écrite, elle est tellement tirée par les cheveux qu'elle défie l'imagination.

Premièrement, le député sait fort bien que tous les citoyens ont le droit de contacter le ministère du Revenu national pour discuter d'impôts. C'est tout à fait dans l'ordre des choses.

Deuxièmement, le ministère des Finances a déclaré hier, par l'entremise du sous-ministre, que le ministère du Revenu national avait remis son numéro de téléphone à la banque concernée aux fins de consultation.

Troisièmement, c'est le point le plus important, le député considère, dans son préambule, que nous aurions dû structurer un accord de toutes pièces pour créer un impôt artificiel. Pourquoi le gouvernement du Canada ou la CDIC paierait-elle, en guise de garantie, quelqu'un qui ne fournit aucune garantie en retour, je vous le demande? Le paiement a été effectué au propriétaire étranger contre une garantie. La filiale canadienne ne donnait aucune garantie, et elle n'a donc pas reçu les fonds en question.

M. de Jong: Monsieur le Président, la Chambre doit être fière chandelle au ministre d'État (Finances) pour avoir mis autant de clarté dans ses réponses aux questions sur la Banque de Hongkong! Il a été obligé de clarifier à trois reprises les éclaircissements qu'il nous a donnés depuis qu'il nous parle de cette affaire.

LE RÔLE DU MINISTÈRE DES FINANCES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, en réalité, les 200 millions de dollars ont été donnés au siège social de la Banque de Hongkong dans des conditions qui lui

Questions orales

ont permis de ne pas payer d'impôt, tandis que les frais liés à la prise de contrôle seront déductibles aux fins de l'impôt. Nous lui faisons donc un cadeau de 200 millions de dollars qui représente un revenu non imposable et pourtant, tous les frais connexes sont déjà déductibles de l'impôt.

Ma question, qui est simple et fondamentale, porte sur l'intégrité du ministère des Finances et du gouvernement. Le ministère ne doit en aucun cas donner l'impression de participer à l'élaboration d'un programme d'évitement de l'impôt. C'est un peu comme si un groupe de policiers dirigeaient leur propre réseau de trafic de drogue. Le ministère des Finances est là pour préserver l'intégrité du régime fiscal . . .

M. le Président: La parole est à l'honorable ministre.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'intégrité du régime fiscal a été totalement préservée en l'occurrence. Le député sait que tout citoyen canadien peut obtenir les conseils que Revenu Canada a donnés. La filiale n'était pas en mesure, comme le député le sait, d'offrir les garanties que nous demandions. Nous avons donc envoyé les fonds à la banque auprès de laquelle nous avons demandé ces garanties.

Il ne faut pas oublier que grâce à ce marché, nous avons fait économiser 400 millions de dollars à la CDIC. Le député ne doit pas oublier que s'il y avait eu liquidation, nous aurions perdu 600 millions de dollars dans l'affaire, outre 1 500 emplois, ainsi que toutes les succursales et une institution bancaire régionale.

* * *

● (1500)

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES—L'OCTROI D'UN CONTRAT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question fait vraiment suite à celles qu'ont posées le député de Thunder Bay—Nipigon et le député de Montréal—Sainte-Marie, à la seule exception que je représente les Canadiens de l'Atlantique.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle porte sur un incident dont certains d'entre nous ont entendu parler depuis des semaines et qui est désormais du domaine public, à savoir les magouilles qui entourent l'octroi du contrat pour la deuxième série de frégates.

Le ministre peut-il assurer les Canadiens de l'Atlantique et tous les contribuables canadiens que l'on ne gaspillera pas des millions de dollars à une pure lubie politique et que le contrat sera accordé en tenant compte de divers critères, comme le mérite, la valeur, et le rendement du projet, le calendrier proposé et les avantages industriels qui en découleront? Comme chacun sait, le chantier naval de Saint-Jean remplit tous ces critères.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. Comme je l'ai déjà dit, aucune décision n'a encore été prise. Plusieurs propositions sont à l'étude. Nous tenons compte de certains facteurs, notamment l'offre la plus